

(fenêtres) (sur . cours)



SNUipp.FSU

janvier 2007

iufm

edito

Dans les écoles, après l'apprentissage de la lecture, la grammaire et le calcul mental sont sur la sellette. Le ministre va-t-il finir par réinventer la classe, en préconisant d'y installer un enseignant, des élèves, un tableau noir, des tables et des cahiers ? Cela ferait sourire, si n'étaient en jeu la stabilité et la sérénité des écoles ! Les annonces pour la rentrée 2007 sont parlantes : moins de 500 postes pour le premier degré, alors que 24 000 élèves de plus sont attendus ! Côté IUFM la réforme de la formation s'accélère avec la publication du nouveau cahier des charges en décembre, et l'intégration aux universités des premiers IUFM . Ce sont toutes ces raisons, mais aussi la question des salaires et de l'emploi qui justifient l'appel à la grève le 8 février, avec l'ensemble des personnels de la fonction publique.



**Les âneries
du ministre, les salaires,
l'emploi : le 8 février,
faites-vous entendre !**

Enquête: **Les stages filés**

Le 8 février : pourquoi la grève ?

La réussite de tous, les salaires, l'emploi

Les orientations budgétaires 2007 avec une dotation pour le premier degré d'un emploi pour 48 élèves supplémentaires, ajoutées aux attaques et au mépris ministériel contre le métier d'enseignant créent dans les écoles un climat dégradé. Autant d'éléments qui, par ailleurs participent d'une détérioration des conditions de travail. Dans ce contexte, le système éducatif a besoin d'un projet qui recrée du sens autour de l'école et ce pour la réussite des élèves : du temps pour les écoles, des moyens pour le travail en équipe et la forma-

tion, du respect du travail des personnels. Le 8 février sera aussi un temps fort sur les questions des salaires et de l'emploi dans la fonction publique.

La grève : un droit, même à l'IUFM

Les stagiaires à l'IUFM ont les mêmes droits que les titulaires : droit de participer à des réunions, de se syndiquer, droit de grève... Que vous soyez en stage ou à l'IUFM, vous pouvez exercer ce droit sans contrainte. Si vous subissez la moindre pression dans le sens opposé n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp de votre département.

Guyane : victoire des PE2

Ils demandaient entre autre que soit rappelé aux IEN que la formation initiale et son évaluation relèvent de l'IUFM. Charte de cadrage pour toutes les parties, volontariat des maîtres d'accueil, mise à disposition des outils pédagogiques et possibilité d'enseigner toutes les disciplines mais encore annulation des rapports transmis abusivement au rectorat en début d'année, réflexion sur la validation du stage, participation aux commissions de travail sur l'amélioration du stage filé étaient au coeur de leurs revendications.

Bordeaux

Plus de la moitié des PE2 de l'IUFM de Bourran (33) étaient en grève le 12 décembre, jour où l'Inspection Générale venait évaluer la mise en oeuvre du stage filé dans le département, pour dénoncer les « conditions dans lesquelles (ils ont) vécu les 3 mois de formation qui viennent de s'écouler ». Dans un courrier à la Directrice de l'IUFM, ils soulignent que la journée de stage filé « n'entre pas dans un objectif de formation et engendre des effets négatifs tant sur le plan professionnel que personnel ». Ils demandent notamment la non évaluation du stage filé, ainsi qu'une journée par semaine et une semaine banalisée pour préparer leur mémoire professionnel.

Le 9-3 ne lâche pas l'affaire

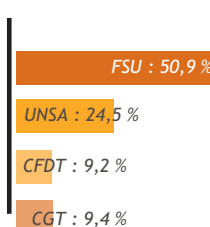
En Seine-St-Denis, où les PE2 se sont réunis régulièrement en Assemblée Générale, le mouvement continue pour une « formation initiale de qualité ». Une grève, le jeudi 21 décembre a été bien suivie, avec pour revendications : « aucune évaluation-sanction des stages filés, l'augmentation des stages de pratique accompagnée, la mise en débat du principe d'un retour à une formation sur deux années scolaires pour prendre le temps d'apprendre le métier ». Des grèves tournantes avec l'ensemble de la profession ont été mises en place en Janvier.

Surnombres ?

Dans certains départements, le nombre insuffisant d'écoles à 4 classes a amené à affecter des PE2 en stage filés sur des postes occupés auparavant par des collègues titulaires (décharge de direction de 5 à 9 classes). Dans le Val d'Oise, par exemple, cela concerne près des 2/3 de la promotion (plus de 300 PE2) et a eu pour effet d'avoir une centaine de T1 sans poste à la rentrée. Ils étaient encore 70 à la Toussaint et toujours une quinzaine début janvier. Ces collègues ont été placés en surnombre sur des écoles ou dans les circonscriptions et ont effectués quelques missions de remplacement. Le SNUipp est intervenu pour que ceux-ci puissent bénéficier des mêmes indemnités que les personnels remplaçants.

Elections IUFM : le SNUipp et la FSU en hausse !

Les syndicats de la FSU confortent leur place majoritaire dans les conseils d'administration des IUFM, en hausse de près de 2 % avec plus de 50 % des voix. La participation est de moins de 20 %, montrant la difficulté à s'intéresser à ces élections, et à en percevoir les enjeux... Les résultats confirment cependant la confiance que les étudiants et stagiaires font à la FSU. C'est un encouragement pour les élus chargés de porter vos exigences en matière de formation et de recrutements.



Sommaire

septembre 2006

- Enquête :
- Préparer la classe p 4
- Dans le vif du métier p 7
- Rencontre avec
- Agnès Van Zanten p 7
- Élections p 3
- Infos service p 6

Fenêtres sur Cours IUFM est une publication du SNUipp Secteur IUFM 128, Bd Blanqui 75013 Paris 01 44 08 69 30 www.snuipp.fr Maquette B.Kozole directeur de la publication Michel Sévenier CPPAP 0910 S 07 483

Les IUFM à l'heure du changement ?

Cahier des charges : formation light ?

Le 28 décembre a été publié au journal officiel le nouveau cahier des charges qui définit les formations d'enseignants du 1er et du 2nd degré. Pour les PE2, il entérine le principe et le volume du stage filé. Les enseignements sont réduits à 400 heures, dont 120 consacrés à la maîtrise de la langue (avec 50 heures pour la lecture). 50 heures de formation seront dispensées en première ou deuxième année après la titularisation. Les connaissances, capacités et attitudes à atteindre sont répertoriées dans un référentiel de compétences qui pilote toute la formation. Une circulaire devrait définir plus précisément les compétences exigibles et leur validation : en laissant les IUFM libres des modalités de mise en oeuvre de la formation, le ministère ne garantit pas l'égalité de traitement. Pour le SNUipp, c'est une occasion manquée de voir s'améliorer la formation initiale. Si le texte affirme des grands

principes intéressants, rien ne garantit la qualité de la formation.

La réforme de la formation est concrétisée par un nouveau cahier des charges définissant la formation des enseignants, qu'ils soient du premier ou du second degré.

Premières intégrations

Le 1er janvier 2007 Aix-Marseille et Versailles inauguraient le processus d'intégration des IUFM aux universités. Limoges, Grenoble et Créteil les suivront très vite. Cela concerne environ 40 % de l'ensemble des étudiants et stagiaires. Pour l'année en cours, pas de crainte, cela ne devrait pas avoir de conséquences. Aucun cadrage national ne définira la place de l'IUFM au sein des conseils d'administration des universités, chacune ayant son propre fonctionnement, mais les étudiants et stagiaires des IUFM y seront représentés par les élus étudiants. Devant le manque de transparence, les personnels des IUFM sont



inquiets. Au ministère on se veut rassurant : les moyens des IUFM resteraient protégés (pas de dilution dans l'université), et tous les sites départementaux seraient maintenus dans l'immédiat. Un vademecum de l'intégration devrait voir le jour prochainement.

Grammaire, calcul, etc.



En novembre, dans la foulée du rapport sur la grammaire qu'il avait commandé à Alain Bentolila, le ministre de l'éducation a confirmé qu'il ne savait pas ce qui se passe dans les classes. Il a de nouveau affiché ses conceptions simplistes et rétrogrades de l'enseignement. Il récidive en janvier sur le calcul, déclarant à l'Assemblée Nationale qu'il souhaitait « mettre en place à la rentrée un apprentissage des

quatre opérations dès l'école primaire » ainsi que l'exercice du « calcul mental ». A qui peut-il faire croire que les enseignants des écoles primaires ne font plus de grammaire, des opérations ou du calcul mental ? A-t-il lu les programmes 2002 ? Les Inspecteurs Généraux chargés d'un rapport sur l'application de la circulaire sur l'apprentissage de la lecture avaient souhaité un retour à la sérénité dans les écoles. Or, au détriment de l'apaisement, une fois de plus, le ministre flatte l'opinion contre les enseignants. Le SNUipp demande que les différents travaux de recherches soient portés à la connaissance des enseignants et que toute modification des contenus d'enseignement fasse l'objet d'une large consultation.

Direction d'école

Les directeurs bloquent. Ils ont besoin de temps supplémentaire, d'emplois administratifs stables, d'aides matérielles, d'une redéfinition de leurs tâches, d'une réelle revalorisation indiciaire. Leur action ? Le blocage administratif, depuis 5 ans, consiste à ne pas renvoyer certaines enquêtes, tout en assurant la mission d'enseignement, l'organisation de l'école, les relations aux familles, aux collectivités territoriales, aux différents partenaires, et toute la gestion de l'école. L'an dernier, le SNUipp n'a pas signé le protocole proposé par le ministre. Pas pour refuser le principe d'un stage filé pour les PE2, mais parce que les propositions n'étaient pas à

la hauteur ! Ni l'EVS (emploi de vie scolaire) en contrat précaire de 10 mois sans possibilité de formation, ni les 15 euros d'augmentation par mois, pas plus que l'utilisation des PE2 pour assurer la décharge des directeurs des écoles à 4 classes (jusque là non déchargés) ne répondaient aux attentes des équipes. Cette année, de nombreux directeurs continuent l'action. Mais le ministre choisit l'autoritarisme et les sanctions financières. Le 22 décembre 1000 délégués ont manifesté devant le ministère. Malgré cela, en janvier, certains Recteurs ont mis les menaces à exécution. La solidarité de la profession devra l'emporter.



Stages filés bonus, malus ?

OUI, mais...

Le stage filé, imposé dans l'urgence pour la rentrée 2006, sans que le ministère ait fait un bilan, fait désormais partie de l'année de PE2, puisque le nouveau cahier des charges entérine ce dispositif. Sur le principe, suivre une classe tout au long de l'année est une opportunité pour acquérir une meilleure connaissance du métier, et articuler réflexion pratique et savoirs disciplinaires et professionnels. La réalité est plus nuancée. Les difficultés liées à la prise en charge précoce de la classe, la charge de travail importante pour préparer la classe, les emplois du temps surchargés, les déplacements parfois, sans compter des dysfonctionnements du suivi, ont entraîné plus d'un découragement ! À Bordeaux, une forte mobilisation et une réflexion collective ont fait bouger les dispositifs. À mi-parcours, ce dossier a pour but de faire le point sur les stages filés, de présenter quelques pistes de réflexion et d'action, de solliciter l'avis des formateurs...

Quel bilan les PE2 font-ils de ce nouveau dispositif de stages filés ? Pour être au plus proche de la réalité, nous avons réalisé, dès octobre, une enquête sur toute la France. Plus d'un millier de réponses nous permettent aujourd'hui quelques constats. À première vue, la conclusion semble sans appel : 91% considèrent que ce stage participe réellement à leur formation. Mais les commentaires pondèrent très nettement cet enthousiasme : en réalité, c'est le principe du stage filé qui est plébiscité par les stagiaires, mais ils témoignent leur incompréhension et leur indignation sur les conditions de mise en place qu'ils jugent souvent « lourdes de conséquences sur la formation » et « irresponsables vis à vis des élèves ». Quelle exigence se donne-t-on lorsque la très grande majorité des stagiaires ne bénéficie d'aucune aide à la prise en charge de la classe (79 %), de très peu de temps d'observation préalable (pour 78 %, de 0 à 1 journée), d'aucune information sur le fonctionnement institutionnel de l'École (72 %), d'aucun stage de pratique accompagnée (pour 2 % seulement il a eu lieu avant le stage filé pour en permettre la préparation). Ce sentiment des stagiaires d'être « livrés



à eux-mêmes » est très nettement renforcé par l'insuffisance des visites : si pour les 7 % de PE2 les mieux lotis 6 à 8 visites sont prévues, en revanche 53 % auront 1, 2 ou 3 visites sur l'année, et 24 % n'ont reçu aucune information. Dans le même temps, selon 7 PE2 sur 10, ce stage pèsera évidemment dans la validation (1 sur 10 ne savent pas). Beaucoup se reposent donc sur l'équipe, avec laquelle les relations sont satisfaisantes pour 90 % des PE2. Mais cela demande du temps, dont les stagiaires disent manquer au point que des choix s'imposent cette année : « la formation théorique à l'IUFM passe en dernier plan », ou n'est appréhendée « qu'en relation avec la préparation de la classe pour le stage filé ». Des problèmes qui pour de nombreux PE2 interrogés pourraient trouver des solutions : « une rentrée à l'IUFM avant le début du stage filé, un vrai stage de pratique accompagné (au moins une semaine), une autre répartition des enseignements sur l'année, un dispositif de diffusion d'information aux stagiaires mais aussi aux équipes pédagogiques, un suivi régulier alternant entre visites et analyses des pratiques... ». En d'autres termes, du bon sens...

3 questions à



Yves SCANU

Directeur d'école
d'application
à St Etienne

Une renégociation permanente

Quels peuvent être les avantages du stage filé en terme de formation ?

Le stage filé a été imposé aux IUFM pour assurer les décharges des directeurs à 4 classes. Il ne répond pas, comme cela aurait dû être le cas, à un intérêt pédagogique. Il s'est fait, de plus, au détriment des stages de pratique accompagnée, plébiscités par les stagiaires. A posteriori, en bons formateurs nous tentons d'en identifier des avantages: meilleure compréhension du fonctionnement de l'école,

suivi des projets sur le long terme.

Comment classer et analyser les difficultés rencontrées ?

L'étalement sur l'année du stage filé ne laisse pas le moindre espace de respiration aux PE2 notamment pour le mémoire. Au cours de la formation, les parti-pris se forgent ce qui engendre une renégociation permanente avec le titulaire et leurs élèves. Et enfin, dès le début de l'année, ils sont mis face à la globalité du métier avec une préparation minimale sur des postes difficiles par essence, partager sa classe est une modalité de travail complexe, les PEIMF

Témoignages

Samy Kefi, Loire



Être sur le terrain toute l'année, ça permet de planifier des progressions, de voir le développement des enfants sur une année, avec les aspects

sociaux, de voir les acteurs qui tournent autour de l'école... Mais la surcharge de travail est tellement importante que tout ce qui n'est pas lié directement au stage filé passe au second plan. Même les formateurs essaient d'adapter leurs cours sous notre pression. Notre formation ne devrait pas se réduire à ça, d'autant plus qu'elle devrait être équivalente à un Master.

Alexandre Dechavane, Guyane



Être devant les élèves une journée par semaine ça pose pas mal de difficultés. Je n'ai pas de retour direct sur ce que je fais avec les

élèves, pas de possibilité d'approfondissement ou de remédiation. Avec la collègue titulaire, il y a un regard parfois pesant sur mes préparations et je suis bien obligé de m'inscrire dans ce qu'elle décide pour la répartition des matières. J'ai l'impression que ma véritable part est très faible. Le principe est intéressant mais il faut l'améliorer.

peuvent en témoigner c'est notre quotidien.

Ces difficultés sont-elles différentes par rapport à celles que rencontraient les PE2 jusqu'à aujourd'hui ? sont-elles seulement décalées dans le temps ? Pour une part oui, car elles sont inhérentes au fait de travailler à 2 sur une classe. Pour le reste ce sont bien sûr les mêmes difficultés à la différence près qu'il n'est plus possible d'y préparer de façon satisfaisante les stagiaires.



La difficulté d'anticiper



À Montpellier, comme partout, les stages filés ont été mis en place dans la précipitation les PE2 ont été convoqués à l'IUFM dès le 25 août « pour leur donner des informations sur leur première rentrée : accueil et gestion des élèves... », indique Michel Ramos, formateur 1er degré à l'IUFM. Olivier Bost, directeur adjoint de l'IUFM, explique que le problème a d'abord été l'adéquation entre le nombre de PE2 et les supports de stages, avec de grandes différences entre les 5 départements de l'Académie. « Les transferts de scolarité ont permis de régler certains problèmes, mais il a aussi fallu créer de nouveaux supports (formation continue filée). Le partenariat avec les inspections académiques a facilité la tâche. » Des documents de cadrage ont permis à chacun de se situer. Les interventions des différents partenaires, y compris directeur d'école ou IEN y sont précisés. Les formes d'accompagnement, le nombre de visites ou le calendrier d'évaluation sont fixés. Ainsi par exemple les visites ne seront certificatives qu'à partir du 16 avril 07. Pour tous, le début d'année a été très chargé. « Nous étions tellement pris par le stage filé et l'emploi du

temps surchargé que nous n'avons pas eu le temps de penser aux évaluations disciplinaires et au mémoire », dit Anne Renon, PE2 à Montpellier. « Pour armer aux mieux les PE2 pour le stage filé, les formateurs ont mis leurs cours au 1er trimestre », explique Michel. « Le volume horaire de la formation n'a pas baissé, car certains départements de l'académie n'ont pas de stage T1 », indique Olivier Bost. Au-delà de la charge de travail importante, les avis des PE2 sur les cours sont partagés : « On a envie de se centrer sur le court terme, c'est parfois difficile d'apprécier certains cours qui ne nous servent pas immédiatement », dit Anne. Pourtant, selon Michel, les formateurs apprécient déjà une évolution : « Les PE2 ont tout de suite une posture d'enseignants, ils ont des demandes plus précises et plus pertinentes. Cependant ils ne sont pas dans la programmation. Ils préparent d'un lundi sur l'autre, sans anticipation pour une période. L'an prochain, il faudra que l'on insiste davantage sur ce point dès la rentrée. Mais ce serait plus simple pour les PE2 si le stage filé commençait plus tard... »

Les expérimentations antérieures de stage filé avaient suscité de l'intérêt mais avaient aussi mis en évidence l'importance du suivi par les formateurs, de la concertation avec le titulaire de la classe, de la préparation en amont. La généralisation, dans la précipitation, sans tenir compte de cela, a multiplié les problèmes. Les PE2 sont utilisés comme moyens d'enseignement et la logique formative est trop souvent mise de côté. En tout état de cause, il faudra pour la suite assurer les conditions d'une formation de qualité : charte du stage filé pour un cadre précis, temps institutionnel de concertation avec le titulaire de la classe, suivi régulier par les formateurs, mise en place de stage de pratique accompagnée en amont, évaluation progressive sur l'année... Mais pour une vraie formation de qualité, le SNUipp demande 2 années de formation et une première année d'exercice du métier à mi-temps en classe.

Premier poste, gestion des personnels, comment ça marche ?

Tous les trois ans, à l'occasion des élections professionnelles, les enseignants élisent leurs représentants dans les commissions paritaires. Le taux élevé de participation montre l'attachement des enseignants à leurs représentants. Pourtant, lorsqu'on débute, leur rôle peut paraître un peu flou. C'est pourquoi nous rappelons la fonction de ces commissions paritaires et le rôle des élus du personnel.

Le paritarisme

Elections paritaires, commissions paritaires, etc. Mais au fait, qu'est-ce que le paritarisme ? Titulaires, tous les 3 ans, vous aurez à élire vos représentants en Commissions Administratives Paritaires Départementale et Nationale (CAPD et CAPN). On parle de parité parce que les représentants du personnel et ceux de l'administration y siègent à parité. Cela signifie que vous pouvez vous y exprimer par la voix des délégués que vous aurez élus, qui exercent aussi un droit de contrôle sur les décisions prises. C'est une spécificité de la fonction publique, instaurée en 1947. C'est un acquis important et précieux qu'il ne faut pas oublier, car il a notamment mis fin à une gestion arbitraire de la carrière des personnels, mais il demeure l'objet d'un combat syndical.

Son rôle ...

L'affectation sur un poste est l'un des premiers actes de gestion auxquels les personnels sont confrontés dans leur carrière. Comment cela se passe-t-il ? La Division des personnels de l'Inspection Académique propose une affectation des enseignants en fonction de barèmes définis départementalement. La CAPD doit obligatoirement être consultée. C'est l'Inspecteur d'Académie qui prend la décision finale après avoir entendu l'avis des membres de la CAPD. Cette procédure est appliquée pour tout ce qui concerne la gestion de votre carrière.

... et celui des élus

Quel est le rôle exact des élus du personnel, des syndicats ? La loi impose, pour toute décision concernant les personnels de la fonction publique, de recueillir l'avis des organisations syn-



dicales. Ainsi, les délégués du personnel s'assurent que les règles soient appliquées et que tous les collègues soient traités équitablement. Le SNUipp publie les résultats de façon à assurer la transparence des décisions administratives. Toutefois, en dernier ressort, c'est l'Inspecteur d'Académie, le Recteur ou le Ministre qui tranchent. C'est pourquoi l'une des tâches que s'est assignée le SNUipp est de faire évoluer les droits des personnels. Les délégués du personnel pèsent aussi dans les débats concernant l'élaboration des textes réglementaires. Lorsque c'est nécessaire, ils organisent la mobilisation et l'action des personnels, pour faire évoluer favorablement leurs droits et les rendre plus justes.

Aujourd'hui, qui vous représente ?

En décembre, ont eu lieu les élections professionnelles par lesquelles les enseignants désignent leurs représentants. Dans le premier degré, le SNUipp a obtenu au plan national 45,03% des voix (soit une progression de 1%), le SE-UNSA 24,54%, le SGEN-CFDT 7,74%, FO 7,79% et SUD 5,48%. De ces résultats, découle la représentativité de chaque syndicat et donc son nombre de sièges dans différentes instances paritaires comme la CAPN. Il en va de même au niveau départemental. La représentativité acquise dans chaque département détermine le nombre de sièges attribués à chaque syndicat dans les différentes instances départementales (CAPD, CTPD, CDEN...).

Le Kisaitou est un document de référence, désormais incontournable. Tous les textes, toutes les réglementations concernant l'école primaire et ses personnels. Accompagné de sa version cd-rom. Disponible auprès du SNUipp au prix de 30 € (23 € pour les syndiqués) Également en ligne sur www.snuipp.fr





Rencontre
avec

Roland
CHARNAY

Professeur de
mathématique
Auteur de manuels
scolaires

Nous avons demandé à Roland Charnay, auteur de manuels scolaires, qui a été professeur de mathématique en IUFM, et membre du groupe d'experts des programmes de l'école primaire, de nous dire ce qu'il pense des propositions récentes sur le calcul à l'école.

« On mémorise mieux ce que l'on a compris ! »

Que pensez-vous de la décision de commencer simultanément l'apprentissage de la numération et des 4 opérations ?

L'étude des nombres et de leurs désignations s'accompagne nécessairement de celle du calcul. Il faut comprendre comment les nombres sont structurés, du point de vue de l'ordre, mais aussi du point de vue des relations arithmétiques qui les lient (25 , c'est $20 + 5$, mais aussi le quart de $100...$). Il faut aussi comprendre leurs désignations. Par exemple 92 écrit en chiffres est associé à $(9 \times 10) + 2$, et à l'oral « quatre-vingt-douze » renvoie à $(4 \times 20) + 12$, mettant en jeu multiplication et addition. Enfin, pour un calcul posé, la numération décimale est essentielle pour justifier les étapes: dans une addition posée, on calcule d'abord $9 + 4 = 13$, puis on utilise le fait que 13 , c'est 3 unités et 1 dizaine qui est mise en retenue ! Les relations sont donc très fortes entre numération et calcul.

Est-ce compatible avec les programmes 2002 ?

Oui. Conduire simultanément l'étude des nombres et celle du calcul figure dans les programmes de 2002. La nouveauté aujourd'hui, c'est la proposition de certains de vouloir étudier les 4 opérations dès le CP (voire la maternelle), ce qui est très contestable. A propos de la division dès le CP, il faut bien comprendre qu'il existe une différence entre la mise en place de situations de partage, qui peuvent être résolues très tôt avec des objets à répartir, et l'opération posée. L'enfant, dès la maternelle, peut distribuer 12 images entre 4 enfants. En CE1, il peut trouver le résultat de ce partage sans avoir les images entre les mains, en utilisant un calcul (« j'en donne 2 à chacun, traduit par $2 \times 4 = 8$, puis...»). Ce n'est qu'en cycle 3 qu'il peut recourir explicitement à la division, en lui donnant du sens, grâce au travail antérieur. En imposant trop tôt la division comme

codage d'une situation de partage, on provoque des difficultés importantes pour la suite.

Quels conseils donnez-vous aux enseignants ?

Le premier : apprendre le calcul, ce n'est pas seulement apprendre des techniques, mais aussi apprendre à résoudre des problèmes en calculant. C'est ce qui donne du sens aux opérations.

Le deuxième : travailler différents moyens. La priorité va au calcul mental en repérant ce qui doit être mémorisé et automatisé, et ce qui est réfléchi. Les documents d'accompagnement sont très précis. Vient ensuite le calcul instrumenté, avec calculette, outil répandu dans la société et que les élèves doivent maîtriser. Enfin, les opérations posées : si ce travail paraît moins essentiel qu'autrefois dans la vie quotidienne, il importe de le travailler à l'école pour son apport à la compréhension des nombres.

Dernier conseil : articuler calcul et raisonnement, notamment apprendre à organiser un calcul complexe pour qu'il soit exécutable, mentalement ou à la machine.

On entend dire que les enfants ne savent plus leurs tables de multiplication... est-ce nouveau ?

Il faudrait s'appuyer sur des études précises pour le mesurer, mais on évoque souvent une attention réduite, plus dispersée... Il n'y a pas d'opposition entre mémoire et intelligence. On mémorise mieux ce qu'on a compris, ce qu'on a élaboré soi-même, ce qui a de l'intérêt. La mémorisation est le résultat d'un travail. Il faut que ce travail, qu'on a parfois tendance à renvoyer à l'extérieur, soit aussi effectué en classe. Alors que l'accompagnement à la maison ne se fera pas pour tous, l'école doit s'emparer encore plus qu'autrefois de ce type de tâches.

Dans le vif du métier

Sophie Ravard

Première
année
d'exercice
dans le Val
d'Oise



N'ayant pas
obtenu de

poste à la sortie de l'IUFM, Sophie s'est portée volontaire pour travailler sur une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI), dispositif accueillant au sein de certains collèges des jeunes âgés de 11 à 16 ans dont le handicap a été reconnu (enfants venant pour la plupart de CLIS D). Etant l'unique enseignante d'UPI, elle se sent un peu isolée. « Je n'ai aucun contact avec les profs du 2nd degré ». Elle s'est donc rapprochée de la SEGPA dont «

l'ambiance est plus équilibrée primaire ». En début d'année scolaire, un stage de 2 semaines pour les « faisant-fonction » lui a permis de rencontrer une collègue dans le même cas qu'elle et elles ont « pu préparer des choses en commun ». Une IMF l'a aidée aussi à monter des projets. « Faire la classe, c'est passionnant mais on avance tout doucement et les retours de vacances sont difficiles, on a l'impression qu'ils ont tout oublié... ». Mais Sophie souligne aussi certaines lourdeurs : « tout le côté administratif (réunions, dossiers, recherche et suivi de stages...) en dehors du temps de travail et les relations avec le principal du collège, mon supérieur hiérarchique ».

Néanmoins, elle pense redemander cette mission l'année prochaine afin de « refaire une année pour être sûre de ne pas me tromper avant de demander la formation CAPA-SH ».

Les filles à la vanille, les garçons...

Fille ou garçon ?

Parler de discriminations sexistes à l'école peut étonner tant le système scolaire paraît profiter aux filles qui y réussissent mieux que les garçons. Pourtant les femmes sont toujours moins bien insérées professionnellement et les mécanismes qui expliquent ces discriminations peuvent se repérer dès l'école.

Les filières

Les filles et les garçons n'ont pas les mêmes parcours scolaires : leur orientation conduit à des choix professionnels distincts (30 métiers pour les femmes, 300 pour les hommes) et elle contribue à maintenir les inégalités dans le monde du travail.

L'enseignement

En théorie, les élèves sont traité(e)s de manière indifférenciée mais les sociologues décri-

vent une autre réalité. Dans les relations enseignants-élèves, les professeur-es ont souvent plus de relations avec les garçons qu'avec les filles et ont des attentes différentes sur le comportement et les performances scolaires. Dans les relations que les élèves ont entre eux, les garçons ont tendance à occuper l'espace physique et sonore. Ils ont en général, sur les filles, des rapports de domination qui s'expriment par les moqueries, la dérision, voire la violence.

Les supports pédagogiques

Les contenus scolaires sont construits sur des représentations stéréotypées des rôles sexués, dont les femmes sont quasiment absentes. Dans ces conditions, imaginer pouvoir contribuer à la culture, à la science ou à un domaine de pratique sociale ou politique est plus compliqué pour



les filles.

Dans la société, les stéréotypes guident inconsciemment beaucoup d'actes. Non seulement l'école n'y échappe pas, mais elle les reproduit. Ainsi, l'on trouve beaucoup de femmes en maternelle et beaucoup moins en CM2.

Le SNUipp a réalisé deux numéros spéciaux de Feêtres sur Cours que vous pouvez vous procurer auprès de ses sections départementales.

- Tous les garçons et les filles
- Contre toutes les discriminations